



Recours clinique vétérinaire

Par **greff27**, le **27/06/2016** à **14:53**

Bonjour, rn
Je vous écris pour savoir s'il existe un recours possible dans ma situation. rn
Mon chat n'était pas revenu chez moi depuis le 13/06/2016. Dès le lendemain moi et mon compagnon sommes allés à sa recherche et avons regardé quotidiennement les sites répertoriés sur l'ordre national des vétérinaires qui référence les chats trouvés. rn
En date du 24/06/2016 nous avons mis une annonce pour chat perdu sur ce site et mis des affichettes dans notre village. rn
Le lendemain une clinique vétérinaire à 20 km de chez nous, nous informe que notre chat est chez eux depuis 8 jours, apporté blessé, en urgence par des gens de notre village (qui les ont appelé après avoir vu notre affiche). rn
Ils ne nous ont pas contacté plus tôt car le chat n'est ni pucé, ni tatoué (car il a à peine 1 an et nous l'avons trouvé abandonné tout petit 10 mois auparavant), mais porte un collier avec nos coordonnées. La vétérinaire nous a dit qu'ils n'avaient pas regardé le collier et ne regardaient jamais les colliers. rn
Ils nous rendent le chat, mais nous présente une facture de 406 €. Étant titulaire du RSA, et mon compagnon sans revenu, il est évident que c'est une somme très conséquente pour nous et que si nous avions été contactés plus tôt nous aurions pu emmener notre chat dans une clinique associative. rn
Quels sont nos recours dans la mesure où : rn- cette clinique n'a absolument pas fait le nécessaire pour retrouver rapidement les propriétaires du chat (sites répertoriés par l'ordre national des vétérinaires, regarder le collier) ne nous laissant par conséquent pas la possibilité de trouver une solution à nos moyens (dispensaire SPA par exemple). rn- pratiqué et facturé un examen non nécessaire à ce moment : test FELV et FIV
rn
Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **28/06/2016** à **08:13**

Bonjour, rn
Vous restez redevables envers la clinique vétérinaire, de la somme réclamée car

êtes responsable de votre chat, même s'il s'est égaré ou échappé. rnrnVoyez cependant les Services Sociaux ou la SPA qui pourraient peut-être vous aider à payer cette somme.

Par **amajuris**, le **28/06/2016 à 09:18**

bonjour,rnce qui est bizarre, c'est que les gens du village qui ont trouvé le chat, ne vous aient pas prévenu alors qu'il y avait vos coordonnées sur son collier et que vous aviez mis des affiches, ils auraient pu vous indiquer qu'ils avaient emmené votre chat chez le vétérinaire..rnvous n'êtes pas vétérinaire pour savoir quels examens étaient nécessaires ou pas.rnsi le chat vous appartient, vous devez régler la facture.rnsalutations

Par **greff27**, le **28/06/2016 à 17:35**

bonjour, merci pour vos réponses. rnNe pas posséder de statut de vétérinaire ne signifie pas l'ignorance. Un test leucose et sida du chat avaient déjà été pratiqués sur mon chat, ce que ce vétérinaire aurait su, s'il avait pris la peine de regarder le collier porté par le chat. Ce test n'est en rien une urgence dans la mesure où en cas de doutes, de simples mesures d'hygiène et de non promiscuité suffisent pour éviter la contamination. En revanche être vétérinaire devrait impliquer savoir qu'on ne met pas un collier à un chat pour le décorer mais pour donner des informations. rnSalutations

Par **amajuris**, le **28/06/2016 à 17:39**

les gens du village qui, eux-aussi, pouvaient lire vos coordonnées sur le collier, pouvaient vous prévenir immédiatement ?

Par **greff27**, le **28/06/2016 à 17:41**

et oui malheureusement je ne sais pas qui ils sont et la vétérinaire non plus...